

Protocole / Intimidation

Intimidation	Conséquences	Mesures d'aide
<p>1^{re} dénonciation</p> <p>Lettre de demande d'aide de la victime.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rencontre de l'élève : Ouverture d'un dossier intimidation (T.E.S.). ◆ Explication des conséquences d'une récidive. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rencontre préventive. ◆ Signature des parents de la lettre de la victime. ◆ Prise de conscience. ◆ Excuse auprès de la victime.
<p>2^e dénonciation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rencontre de l'élève avec la (T.E.S.). ◆ Téléphone aux parents. ◆ Retenue dans l'école. ◆ Information donnée à la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réflexion sur l'intimidation avec la signature des parents. ◆ Réparation auprès de la victime.
<p>3^e dénonciation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rencontre avec la direction et parents. ◆ Travaux après l'école. ◆ Engagement écrit de l'élève intimidateur avec signature des parents. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réparation auprès de la victime. ◆ Travail à faire sur l'intimidation (texte, affiche, recherche). ◆ Rencontre avec le psychologue de l'école
<p>4^e dénonciation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Suspension externe pour une journée. ◆ Retour obligatoire en présence des parents et rencontre avec la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rencontre avec les mesures alternatives jeunesse Frontenac ◆ Réparation auprès de la victime.
<p>5^e dénonciation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rencontre des parents avec la direction et le policier éducateur relié à l'école. 	